

Feuille de route pour la labellisation « Organisme handi-accueillant »

Norme AFNOR NF X50-783

Nous nous basons sur l'ensemble des exigences et recommandations de la norme pour construire une feuille de route destinée à votre organisme, et nous formons vos personnels à son l'exécution et son suivi.

Nos préconisations sont progressives, suivies dans le temps et prennent en compte les spécificités de votre organisme.

DUREE

Dépend de la taille de l'organisme

POUR QUI ?

Secteur privé
Secteur public
Associations

LA NORME

La norme Afnor NF X50-783 permet de "développer une politique volontariste d'inclusion de personnes handicapées, grâce à un examen de l'ensemble de ses pratiques, en y intégrant les éléments liés à sa politique handicap. C'est un véritable référentiel pour définir et mettre en place une politique handicap dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, impliquant l'ensemble des fonctions et acteurs internes de l'organisme".

TARIFS

Sur devis, selon la taille de l'organisme

LE SAVEZ-VOUS ?

La norme Afnor NF X50-783 comprend 62 exigences réparties en 14 catégories, qui vont de l'accessibilité à l'information et au recrutement des personnes handicapées, en passant par l'aménagement du poste de travail, l'évolution de carrière ou encore l'accessibilité des locaux.

INFORMATIONS - DEVIS - INSCRIPTIONS

contact@capprofrance.com